

RES COUMO THIL

Informa THIL

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

SOMMAIRE

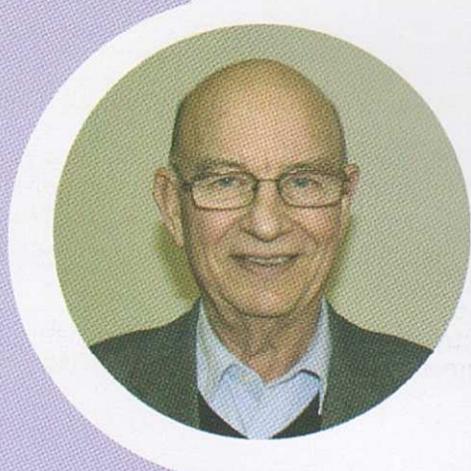
- Edito
- Événements
- Conseil Municipal
- Budget 2010
- Hommage
- Emploi
- CCSG
- Histoire
- TOP / FLOP
- ZOOM
- Ecoles
- Associations
- Recette



30 mai 2010, Festival Caravane de Cirques. Photo : A. ISELY

N°74 - Juil/Août/Sept 2010

Edito



Jean LEONARD,
Maire de Thil

Avec l'arrivée des beaux jours, qui se sont fait attendre, nous avons pu commencer un nouveau chantier : la piste de BMX. Les adolescents (les adultes aussi s'ils le souhaitent) pourront bientôt se distraire et s'entraîner sur ce circuit. La mairie a récemment embauché Benjamin BOSC pour un an en contrat "CAE PASSERELLE"; le Conseil Municipal a ainsi voulu aider un jeune du village à acquérir "une première expérience professionnelle" souvent indispensable pour réussir à se faire embaucher dans le secteur marchand. De plus, le fait de travailler à l'entretien des espaces verts et des bâtiments de la mairie est tellement diversifié que cela permet de toucher à tous les corps de métiers, ce qui sera, je l'espère, un atout important permettant à Benjamin par la suite de trouver un emploi durable. Nous avons également pris en stage, pendant 7 semaines, Sarah, qui prépare un bac pro de secrétariat comptabilité. Vous voyez que comme promis nous pensons à toutes les tranches d'âge de la population de la commune.

Conscients que pour certains thilois la situation peut être encore difficile compte tenu de la crise dont nous ne sommes pas encore sortis tout à fait, vous verrez, comme vous l'explique dans le bulletin Nathalie GADEA, responsable de la commission finances, que nous avons limité l'augmentation de la part communale des impôts locaux au strict minimum : 2% (y compris 1% d'inflation) malgré la baisse de la Dotation Générale de Fonctionnement de 5,4 %, tout en conservant des finances saines et en effectuant les travaux nécessaires, y compris de gros chantiers comme celui de l'église. Les taxes concernant l'assainissement resteront quant à elles au taux de 2009. Cela exige de la part du Conseil une gestion rigoureuse, un tri pour se concentrer sur les priorités et rechercher sans cesse les possibles économies.

Les travaux de réfection de l'église suivent leur cours et nous sommes dans les délais ; le piquetage des murs extérieurs devrait commencer à la rentrée. La chaussée du chemin de la Burthe va être refaite entièrement.

Nous allons profiter des vacances scolaires pour faire réaliser les nouveaux W.C. et, si les artisans sont disponibles, refaire l'électricité de l'école primaire qui n'est plus aux normes, ainsi que changer la chaudière qui donne des signes de fatigue. Le Conseil et moi-même, avons le confort et la sécurité des enfants comme priorité.

Autrement dit, nous avons de quoi nous occuper cet été, mais ce sera avec plaisir car c'est toujours gratifiant d'œuvrer pour le bien de tous et d'honorer la confiance que vous nous avez faite en nous élisant.

La météo nous promettant un bel été, je vous souhaite de très agréables vacances.

Informathil

N°74 - Juil / Août / Sept 2010
Bulletin municipal de la
mairie de Thil
Tél. : 05 61 85 42 88
E-mail : mairie-thil@wanadoo.fr
Parution trimestrielle,
4 numéros par an.

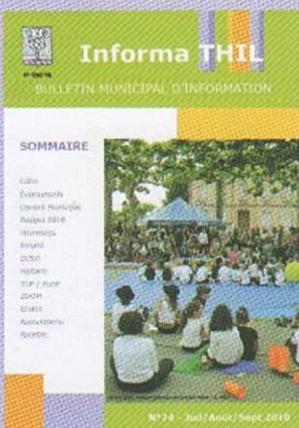
Directeur de la publication :
Jean LEONARD

Directrice de la rédaction :
Audrey ISELY

Comité de rédaction :
Jean-Marc AGOSTINI
Michel COMBY
Céline FRAYARD
Ghislaine PISANI

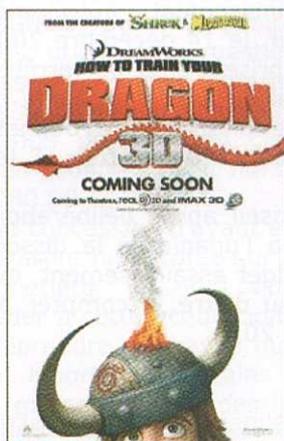
Maquette - Réalisation :
Audrey ISELY

Impression :
Tirage : 600 exemplaires
Dépôt légal en cours



EVENEMENTS...

HOLLYWOOD SUR RIOUET



Au début de l'année 2009, nous avons salué la brillante réussite d'un thilois, **Nicolas MARLET**, à Hollywood, dans le domaine du dessin animé.

Recruté il y a une dizaine d'années par Steven Spielberg pour collaborer aux studios « Dreamworks », Nicolas MARLET a déjà un palmarès d'une dizaine de films. Le dernier, qui vient de sortir en France, s'intitule « **Dragon** » et a été tourné en version Dolby 3D. Inspiré d'une saga de Cressida Cowell qui fut un grand succès d'édition, le film raconte les aventures déliantes du jeune viking Harold et de son fidèle dragon Crockmou. Le graphisme original et la poésie de ce long métrage en font un petit bijou qui enchante les jeunes spectateurs.

Question à Nicolas MARLET : A quand un dessin animé sur les « Aparrats » ? En attendant cette improbable réalisation, il nous est agréable de pouvoir féliciter un thilois qui a brillamment réussi son rêve américain.

MC

8 MAI 1945

Journée nationale de commémoration du 65ème anniversaire de la capitulation de l'Allemagne nazie. Cette journée rappelle la victoire du camp Allié contre le nazisme. Elle marque également la fin des combats de la Seconde Guerre mondiale en Europe. Départ du cortège depuis la halle



de la mairie vers le cimetière pour le dépôt de gerbes au monument aux morts où un hommage est rendu aux combattants pour finir par un verre de l'amitié offert par la mairie.

CARAVANE DE CIRQUES

Le 30 mai 2010 s'est tenu l'incontournable festival Caravane de Cirques à THIL, piloté par la Grainerie et le Lido.

Initiation aux arts du cirque :



fil, jonglage, boule, monocycle, échasses rebondissantes...

Représentation de l'Amicale Circus, section Cirque de l'ALVEE de Thil.

Puis démonstration de monocycle trial avec **Gaby Costes**, l'un des meilleurs monocycleurs de la région.

Spectacle de la **Compagnie AH!**



OUI! « **Pétrolina et Mascarpone** ».



Après-midi festive et entièrement gratuite.

Buvette et restauration sur place avec « **La cuisine qui roule** », le fameux bus à 2 étages.



Amus'THIL

Samedi 19 juin 2010 : Atelier maquillage, spectacle, percussions... animations gratuites pour les enfants.

Vente de thé à la menthe et pâtisseries orientales à la caravane de Marina « Graines d'amour ».

Apéritif concert avec le groupe « **KAVAL EXPRESS** ».

Repas avec le Bus 94 « **La cuisine qui roule** ».

Soirée concert avec les groupes « **ROULETIMBANK** » et « **VENTOUSE** ».

CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE THIL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Lundi 7 juin 2010, 20h30

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer sur les 14 points suivants:

-1- Délibération concernant la chapelle St Orens, doit-on : la rénover, la démolir en gardant le clocher « Queue de Morue » et le renforcer pour sa stabilité, ou la vendre.

Suite à une discussion concernant la vente ou la rénovation de la chapelle, le Conseil décide à l'unanimité de faire établir un devis pour la démolition de la chapelle et pour la restauration du clocher.

-2- Délibération sur le transport des personnes âgées

Les communes de AURAGNE, CASTANET-TOLOSAN, CASTELBIAGUE, MOUSTAJON, ST AVENTIN, SAJAS et SEGREVILLE souhaitent adhérer au Syndicat Intercommunal de Transport des Personnes Âgées. Selon le principe de l'intercommunalité, Thil en tant que Commune membre du SITPA doit se prononcer sur l'extension du périmètre de ce Syndicat aux communes de SAJAS arrondissement de Muret, MOUSTAJON, ST AVENTIN et CASTELBIAGUE arrondissement de Saint-Gaudens et AURAGNE, SEGREVILLE, CASTANET-TOLOSAN arrondissement de Toulouse. Le Conseil, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité que les Communes citées ci-dessus intègrent le Syndicat Intercommunal de Transport des Personnes Âgées.

-3- Délibération sur le dépositaire du cimetière.

Monsieur le Maire informe le Conseil que les modalités et redevances d'utilisation du dépositaire communal n'ont pas été mises à jour depuis 1990; de ce fait les tarifs sont mentionnés en francs sur la dernière délibération. Le Conseil décide à l'unanimité, de

maintenir la clause suivante :

- ouverture et fermeture du caveau communal à la charge de la famille.

De réactualiser la redevance d'utilisation :

- de 1 à 6 mois : gratuit
- de 6 à 9 mois : 1 € par jour
- de 9 à 12 mois : 3 € par jour

avec obligation conservée pour les familles de faire retirer les corps au terme de l'année, sous peine de les voir transférés en fosse commune.

-4- Délibération sur le tarif de l'assainissement 2010.

Monsieur le Maire propose qu'en accord avec Mr ROQUES (SMEA) ces taxes sur l'assainissement restent au même niveau que 2009.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

-5- Délibération sur l'affectation du résultat d'assainissement.

En prévision de l'agrandissement nécessaire de la station d'épuration, la commune avait au fil des années provisionné le budget d'assainissement qui se retrouve donc en excédent de 218 831.17 €. Le SMEA a demandé à ce que cette somme lui soit versée dans l'éventualité de l'extension de la station d'épuration. Monsieur le Maire propose que cette somme reste dans le budget Communal pour assurer une trésorerie à la commune. Il propose que lorsque le moment d'agrandir la station d'épuration sera venu, de demander à la commission finances de proposer un mode de financement.

Le Conseil approuve à l'unanimité la proposition de conserver l'excédent du résultat d'assainissement dans le budget Communal et de réfléchir au financement des travaux de l'agrandissement de la station quand le moment sera venu.

- 6- Délibération sur la dissolution du budget d'assainissement.

Monsieur le Maire informe le Conseil, que compte tenu de notre adhésion au SMEA31 en matière d'assainissement autonome et collectif, le 14 décembre 2009, et de sa prise d'effet par arrêté préfectoral au 2 février 2010, il y a lieu de dissoudre le budget annexe assainissement au 1^{er} février 2010.

Le Conseil après délibération accepte à l'unanimité la dissolution du budget assainissement, qui n'a pas lieu d'être, à compter du 1^{er} février 2010.

-7- Délibération sur l'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée des chemins ruraux et communaux traversant le territoire de la Commune.

Afin de mettre un réseau de chemins à la disposition du public désireux de pratiquer la promenade et la randonnée, tout en assurant la préservation des chemins ruraux qui ont un rôle déterminant pour le développement du tourisme rural, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, émet un avis favorable sur l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée des voies portées sur la carte au 1/25000. Il s'engage aussi à ne pas vendre les chemins ruraux sauf à en établir la continuité par un itinéraire de même valeur. Et il autorise aussi la Communauté de Commune Save et Garonne à demander en son nom à percevoir la subvention départementale relative à la réalisation des circuits de randonnée ci-dessus, classés au PDIPR.

-8- Délibération sur les noms des rues et de la place du village.

Il y a un problème avec plusieurs administrations qui ont gardé les anciennes appellations, n'ayant pas reçu de délibérations postérieures pour prendre en compte les noms des rues et place du village décidés en 1997.

Le Conseil approuve à l'unanimité, la proposition de conserver les noms des rues et place du village décidés en 1997.

-9- Délibération sur l'acquisition d'un logiciel de gestion du cimetière.

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'un devis reçu de la société MAGNUS, pour l'acquisition de logiciels utiles à la gestion des concessions et des autorisations administratives ainsi qu'à l'informatisation du plan du cimetière pour un montant total hors taxes de 1 280.00 €.

Aucune concession n'ayant été jusqu'à présent numérotée sur le plan du cimetière, il serait opportun d'accéder à cette acquisition avant d'entreprendre un travail qui s'annonce laborieux, certains noms étant même effacés des pierres tombales.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur cette acquisition :

Le Conseil Municipal avec 6 voix pour et 6 abstentions décide d'acquiescer ces logiciels auprès de la société MAGNUS – les sommes nécessaires ont été inscrites sur l'article 205 opération 35 du budget primitif 2010 de la Commune. Une aide financière du Département sera sollicitée pour aider la Commune dans cet investissement.

-10- Délibération sur le projet de Monsieur DE JESSE.

Mr DE JESSE propose la construction de 25 logements pour les personnes âgées autonomes et la création d'une pépinière d'entreprises sur le site du château LA-GAILLARDE. Après discussion, le Conseil rappelle la position prise durant la campagne électorale et réaffirmée en début de mandat de limiter l'extension démographique du village. Ce projet vient en contradiction de cette position dès lors qu'il consiste à créer 25 logements supplémentaires, dont il n'est pas certain par ailleurs qu'ils soient à terme occupés par des personnes âgées, la commune n'offrant guère de services susceptibles d'attirer ce public.

Le Conseil après délibération révoque à l'unanimité, le projet de Mr DE JESSE pour la construction de logements et la création de la pépinière.

-11- Délibération sur le parking des écoles.

Monsieur le Maire explique que suite aux nombreuses plaintes du Président du syndicat des propriétaires du lotissement de Pauillac, la mairie a demandé à l'ATESAT une étude pour solutionner le problème du stationnement aux écoles.

Deux options ont été proposées :

1°) La mairie intègre dans la voirie communale la servitude du lotissement de Pauillac permettant l'accès au parking des écoles ainsi que l'espace vert y adjoignant pour y créer un parking, et fait un chemin d'accès piétonnier partant des écoles jusqu'au terrain de sport, avec réfection et mise aux normes du trottoir.

2°) La mairie réalise un parking à côté du pigeonnier ainsi qu'un chemin d'accès piétonnier partant des écoles jusqu'au terrain de sport, avec réfection et mise aux normes du trottoir, permettant de se rendre aux écoles en sécurité.

Après délibération, le Conseil adopte à l'unanimité la première proposition de l'ATESAT

Il sera aussi réfléchi à la possibilité de faire un accès piétons depuis ce nouveau parking jusqu'à l'entrée des écoles.

La CCSG et l'ATESAT seront sollicités pour nous indiquer les démarches à entreprendre.

-12- Délibération sur le trajet du pédibus.

André PERRAULT expose le fonctionnement de la formule « PEDIBUS ». après avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité de financer la promotion de ce projet, celui-ci venant parfaitement en complément de la mise en place du parking des écoles.

-13- Délibération sur la signature de la convention d'adhésion au service des risques professionnels.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la décision prise le 25 janvier 2010 : Le Conseil avait accepté d'adhérer à une proposition d'accompagnement à l'évaluation des risques professionnels, par le pôle santé au

travail de Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, dans une démarche commune avec les municipalités de Bretx, Le Burgaud, Daux, Larra, Launac, Menville, Merville, Montaigut, Ondes, Saint-Cézert, Saint-Paul et la Communauté des Communes Save et Garonne.

Le Centre de Gestion a demandé, afin de pouvoir prendre cette demande en considération, à ce que lui soit retourné avec la délibération du Conseil Municipal approuvée par la Préfecture, la convention d'adhésion au service de prévention des risques professionnels.

La Communauté des Communes Save et Garonne, a souhaité que le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité, avec effet rétroactif, l'autorisation à Monsieur le Maire de signer cette convention

-14- Délibération sur l'affectation du budget d'assainissement.

L'excédent du budget assainissement de 218 831.17 € est à intégrer dans le budget de la commune. Monsieur le Maire propose l'affectation suivante :

-118 831.17 € sur l'opération concernant la salle des fêtes

-50 000.00 € sur l'opération concernant les écoles

-50 000.00 € sur l'opération concernant la rénovation de l'église.

Le Conseil après avoir délibéré accepte à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal vous informe de la démission de Madame Béatrice JULIAC de son poste de Conseillère Municipale.

Il s'agit là d'un résumé du compte rendu du conseil municipal, pour les personnes qui souhaiteraient le consulter dans son intégralité cela est tout à fait possible en mairie.

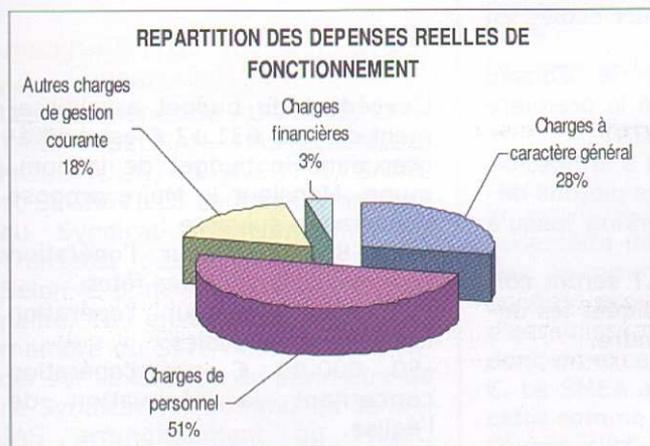
BUDGET COMMUNAL 2010

Lors de sa séance du 12 avril 2010, le conseil municipal a adopté le budget primitif de la commune et du centre communal d'action sociale. Ces documents décrivent pour l'année 2010 les prévisions de recettes et de dépenses en fonctionnement et en investissement. Ils s'analysent comme la traduction financière des projets portés par l'équipe municipale.

Bâti sur les résultats du précédent exercice, le **budget primitif** repose sur une situation financière saine, la section de fonctionnement comme la section d'investissement étant excédentaires (+74.411 € pour la première, +86.460 € pour la seconde).

S'élevant à 623.137 €, la section de fonctionnement traduit la volonté de la municipalité de maîtriser les dépenses et de limiter l'augmentation de la pression fiscale, en dépit de la diminution des subventions accordées par l'État (-5,41% pour la dotation globale de fonctionnement déjà en baisse de 7,32% l'année précédente). En deux ans, la commune a perdu 18.300 € au titre de cette dotation, ce qui a conduit le Conseil à décider une augmentation mesurée des impôts locaux (+2%) afin de permettre la poursuite d'une politique d'investissement.

La répartition des dépenses de fonctionnement reste stable et s'effectue de la manière suivante :



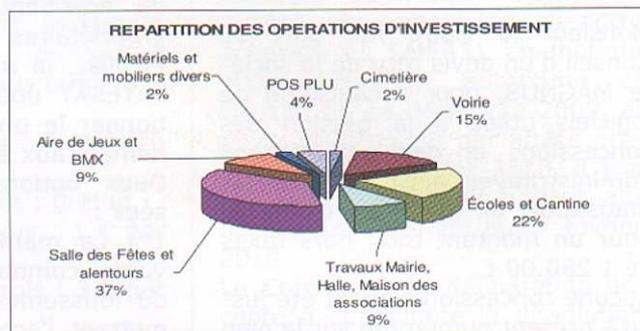
Les *charges à caractère général* correspondent aux achats divers, aux frais postaux, aux frais de télécommunications, à la consommation d'énergie, d'électricité, de combustibles, de carburants, à l'achat de fournitures scolaires, à l'entretien du matériel et des terrains...

La rubrique « *autres charges* » englobe les subventions versées aux associations ou organismes divers, la contribution au service incendie ainsi que les indemnités versées au maire et aux adjoints.

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts des emprunts souscrits.

La section d'investissement s'élève à 1 469 769 €. Elle intègre en dépenses les travaux de réhabilitation de l'Église Saint Laurent, lancés au mois de février dernier, ainsi que différentes opérations d'investissement, dont le coût a vocation à être réparti sur plusieurs exercices.

Les investissements inscrits au budget 2010 – hors Église – pour un montant de 537.484 € portent sur les opérations suivantes :



La section investissement intègre en recettes les emprunts prévus, les subventions escomptées ainsi que les dotations de l'État.

Ont également été intégrés les excédents Issus du budget « assainissement » pour un montant de 218 831 €. La commune de Thil a en effet adhéré en début d'année au syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement (SMEA) qui gère désormais ce budget.

La commune continue toutefois de fixer le prix du m³ d'eau et des taxes de raccordement au réseau. Il a été décidé lors du conseil du 7 juin dernier de reconduire pour 2010 les montants fixés l'année précédente, ceux-ci étant suffisants pour équilibrer le budget.

Comme indiqué, le Conseil a fait le choix d'affecter au budget de la commune les excédents cumulés du budget « assainissement », ceci afin d'accroître sa trésorerie. Une partie de cet excédent sera par la suite utilisé pour aider au financement des travaux d'extension de la station d'épuration et réduire ainsi le montant de l'emprunt à souscrire.

En augmentation de 5 %, le budget du Centre communal d'action sociale a quant à lui été fixé à 3563 €, afin de tenir compte du contexte économique et social difficile.

Le vote du budget a également été l'occasion de faire un point sur l'état de la dette de la commune.

Au 1^{er} janvier 2010, celle-ci s'élevait à 247 130 €.

Le remboursement des emprunts correspondants d'ici 2026 se répartit comme suit :



Au 31 décembre 2009, l'en cours de la dette s'élevait à 247 euros par habitant (contre 578 euros par habitant pour la moyenne de la strate).

Ces données n'intègrent cependant pas les emprunts liés à la réhabilitation de l'Église St Laurent, ceux-ci n'ayant pas encore été souscrits.

Nathalie GADEA
Vice-présidente de la Commission Finances

HOMMAGE



C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de **Madame Marinette COLOMES**.

Elle était engagée au sein du village, c'était une personne qui avait toujours le mot pour plaisanter.

Membre bénévole de la pétanque, membre bénévole au Comité des Fêtes et Présidente de l'AS de Thil depuis 2005, elle savait mettre de l'ambiance et de la gaieté autour d'elle, dynamique et toujours disponible pour ses amies, sa famille et lors des manifestations. Nous retiendrons d'elle sa gentillesse, sa bonne humeur et la joie qu'elle dégagait autour d'elle. Nous n'oublierons jamais sa bonté et nous garderons dans nos cœurs les meilleurs souvenirs d'elle.

Martine LIPPI, son amie.

Marinette nous a quittés, tous ceux qui la connaissent sont tristes. Marie COLOMES, que nous appelions affectueusement "Marinette" va nous manquer, sa bonne humeur, sa gaieté, sa joie de vivre mettaient de l'animation partout où elle passait.

Elle s'investissait, sans compter son temps, dans les associations : au Comité des fêtes, La Pétanque où elle a été membre du bureau, et à l'As de Thil dont elle a été Présidente. Sa gentillesse et sa bonté resteront dans notre mémoire.

Elle aimait danser, se déguiser et participait chaque fois qu'elle le pouvait aux animations du village, même pendant sa maladie elle a continué d'être active sans jamais se plaindre.

Le Conseil Municipal et moi-même adressons nos sincères condoléances à sa famille.

Son mari, Gilbert COLOMES, remercie toutes celles et tous ceux qui lui ont rendu hommage lors de ses obsèques.

Jean LEONARD

Etat civil

du 21/04 au 02/08/2010

DÉCÈS :

- Guillaume, Claude AURIAC né à LÉGUEVIN en décembre 1939, 70 ans, domicilié 37 Rue du Pelvoux à TOURNEFEUILLE - décédé le 25 avril 2010 à TOULOUSE - inhumé au cimetière de THIL le 27 avril 2010.
- Jeanne Françoise MARION veuve BÉZARD née le 19 janvier 1921 à THIL, 89 ans, domiciliée à Maison de Retraite St-Jacques à CADOURS - décédée le 5 mai 2010 à CORNEBARRIEU - inhumée au cimetière de THIL le 7 mai 2010.
- Marie Alphonsine CHAVINIER épouse COLOMES née le 9 janvier 1942 à ST-ETIENNE DE CHOMEIL (Cantal), 68 ans, domiciliée aux Pépils à THIL - décédée le 17 mai 2010 à CORNEBARRIEU.
- Jacqueline, Jeanne MICHEL épouse CHAPELLE née le 5 août 1931 à LES LOGES (Seine Inférieure), 79 ans, domiciliée Route de Bellegarde à THIL - décédée le 28 mai 2010 à TOULOUSE.
- David Paul Roger DAMADE né le 20 novembre 1978 à AMIENS (Somme), 32 ans, domicilié au lieu-dit « Massip » à THIL - décédé le 6 juin 2010 à BEZIERS (Hérault).
- Charles, Jean CEBADOR né le 28 janvier 1932 à THIL, 78 ans, domicilié à PIBRAC - décédé à TOULOUSE le 20 juillet 2010.

NAISSANCES :

- Antoine, Samuel ARNASSAN né le 2 juin 2010 à TOULOUSE, domicilié 7 Côteau de Pauillac à THIL.
- Mathis, Grégory BIRAULT né le 3 juin 2010 à TOULOUSE, domicilié au Clos du Goujos à THIL.
- Haïlé, Jeanne ARTHUR née le 24 juillet 2010 à TOULOUSE, domiciliée au lieu-dit « Le Placa » à THIL.

MARIAGES :

- Cédric LARFEIL, Ingénieur Réseaux, domicilié 22 Allée de la Brie à COLOMIERS avec Angèle, Roselyne, Jossette DROCOURT, Infirmière domiciliée au Lieu-dit Marnac à THIL - le 15 Mai 2010 à THIL.
- Emmanuel, Joseph, Laurent CROUZET, Agent de Maîtrise, résidant au Claux du Lac Blanc à NAUCELLE avec Delphine, Albertine CLÉMENT, Enseignante domiciliée 1 Chemin de l'Oratoire à THIL - Le 12 Juin 2010 à NAUCELLE (Aveyron).
- Christophe, Pierre, Henri COLOMES, Agent de Fabrication, avec Julie, Pierrette, Catherine MORGANT, ATSEM domiciliés au lieu-dit « Gillet » à 31530 THIL - le 10 juillet 2010 à THIL.

EMPLOI

EMBAUCHE D'UN JEUNE en « CAE Passerelle »



La **Mission Locale** de Blagnac nous a proposé un « CAE Passerelle ». Le **Contrat d'Accompagnement à l'Emploi** « Passerelle » est un **contrat aidé**.

Il vise à permettre à un jeune entre 16 et 25 ans, d'acquérir au sein d'une collectivité locale, une première expérience professionnelle transférable dans le secteur marchand.

Le Conseil Municipal a souhaité donner sa chance à un **jeune de Thil**, et, dans ce cadre, a embauché **Benjamin BOSC** qui remplit les conditions demandées pour 12 mois.

Benjamin effectuera **30 heures par semaine** sous la responsabilité de Michel BERGE, son tuteur, et de Laurent PHARAMOND, qui le formeront.

Il percevra le taux du **SMIC** (pour 30 heures/semaine) dont **90%** nous seront **remboursés par l'Etat**.

De plus, une aide de 600 € devrait lui être versée par le Conseil Général dans le cadre d'un Fonds d'Aide aux Jeunes pour qu'il passe son permis B.

L'objectif étant de lui donner une première expérience professionnelle, un tremplin vers un emploi durable.

La Mission Locale, créée en 1990 à l'initiative du Conseil Général de la Haute-Garonne, s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, qui souhaitent entamer ou poursuivre un parcours d'insertion professionnelle et développer leur autonomie.

Les conseillers de la Mission Locale peuvent vous aider à :

- Trouver un emploi : ses Conseillers sont là pour répondre à vos interrogations et vous accompagner dans la mise en place d'un parcours professionnel.
- Vous soigner : être en mauvaise santé peut être un frein à l'insertion sociale et professionnelle. Les conseillers peuvent vous orienter vers le service dont vous avez besoin
- Vous former : la Mission Locale peut vous proposer un parcours de formation selon votre niveau et vos besoins et vous guider vers les actions de formation adaptées.
- Vous déplacer : des solutions existent : la mobilité doit être une garantie et non une contrainte.
- Vous loger : la Mission Locale vous renseigne sur les différents types de logement existants (autonomes ou temporaires) ainsi que sur les aides.

Contact : MISSION LOCALE HAUTE-GARONNE ANTENNE NORD-OUEST 1 rue des Mimosas 31700 BLAGNAC 05.61.71.02.90, e-mail : mlhg.blagnac@ml31.org

Grégory QUESSETTE Conseiller en insertion-Référent-emploi Mission Locale Haute-Garonne Antenne de Blagnac. 05.61.71.02.70 gregory.quessette@ml31.org

Renseignements à la mairie.



STAGIAIRE

Sarah MOREAS a effectué un stage de 7 semaines en secrétariat et comptabilité en vue d'un bac pro.

Nous avons tous apprécié sa gentillesse et son amabilité. Elle s'est très vite adaptée au travail spécifique du secrétariat d'une mairie.

Nous lui souhaitons une réussite professionnelle dans ses projets.

ENQUÊTE sur l'EMPLOI, le CHOMAGE et l'INACTIVITÉ

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques réalise cette enquête dans notre commune.

Quelques ménages seront sollicités. Ils recevront une lettre indiquant l'objet de l'enquête et le nom de l'enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger.

L'enquêteur contactera les ménages concernés entre le 13 septembre 2010 et le 05 octobre 2010.

Il sera muni d'une carte officielle et tenu au secret professionnel. Les réponses des enquêtes resteront anonymes et seront saisies sur ordinateur portable.

Merci de leur réserver un bon accueil.

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire, en application de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Visa n°2010T002EC du Ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, valable pour l'année 2010. Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE). La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes interrogées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de l'INSEE.

Si vous êtes intéressé(e) par les résultats de cette enquête ou par toute autre information d'ordre économique et social, vous pouvez consulter le site www.insee.fr ou vous adresser à Insee contact : 08 25 88 94 52 (0,15€ TTC / mn)



Le Comité du Bassin d'Emploi du Nord Toulousain recrute...

Accompagnement vers l'emploi dans le cadre d'un contrat de travail rémunéré.

Vous rencontrez des difficultés dans votre recherche d'emploi et vous êtes **éligible aux contrats aidés**, le COMITE DE BASSIN D'EMPLOI DU NORD TOULOUSAIN vous propose d'intégrer **l'Atelier des Violettes**.



Vous travaillerez **26 heures par semaine** dans nos serres d'exploitation horticole et au potager.

Vous bénéficierez également des ressources du CBE, spécialiste de l'emploi sur le territoire, pour **aider votre recherche d'emploi** dans le cadre d'un accompagnement personnalisé.

Contact : 05 62 79 17 39

*L'Atelier des Violettes est un **projet de développement local économique et social** porté par le CBE du Nord Toulousain, avec le soutien des collectivités territoriales adhérentes et en partenariat avec le Conseil Général de la Haute-Garonne, la Direction du Travail ainsi que les acteurs pour l'emploi et la formation professionnelle du secteur.*



LE FAUCHAGE RAISONNÉ

Habitué à des fauches intensives, vous pouvez être surpris par la hauteur de la végétation et croire à un défaut d'entretien des accotements par la Communauté de Communes Save et Garonne à qui nous avons délégué l'entretien des routes, mais il n'en est rien. Avoir des routes "propres n'est pas synonyme de "végétation rasée", c'est pour cela que la CCSG a opté pour "Le fauchage raisonné".

Le fauchage raisonné quésaco ?

C'est une nouvelle méthode d'entretien des bords de route qui permet de répondre aux besoins des usagers et d'entretenir le domaine public, tout en préservant la biodiversité des milieux.

Cette méthode consiste à :

- Relever la hauteur de fauche de 10cm,
- Limiter la largeur de la fauche

sur accotement au printemps,
- Repousser le débroussaillage des fossés et des talus à l'automne afin de permettre la reproduction des espèces vivant sur ces milieux.

Elle permet de préserver les milieux naturels, mais aussi de limiter la repousse des végétaux et donc de réduire le nombre de fauches.

Les bords de route, un milieu naturel à préserver.

Les accotements, talus, haies, fossés et autres giratoires constituent de véritables refuges pour la faune et la flore; ils jouent naturellement le rôle de corridors biologiques entre des espaces naturels. En limitant les surfaces fauchées et les fréquences de passage, on préserve les habitats naturels et on favorise la reproduction des espèces végétales et animales. Par ailleurs, la flore des bords de route constitue un filtre naturel qui limite le ruissellement de l'eau et améliore ainsi sa qualité.

Une sécurité garantie.

Le choix du fauchage raisonné n'a pas d'incidence sur la sécurité des usagers. Le fauchage des accotements et des zones dangereuses, comme les carrefours, les échangeurs ou les virages est maintenu pour assurer la visibilité.

A VOS COMPOSTEURS !!!

La fabrication du compost permet de réduire le volume de sa poubelle et de produire, à partir de déchets organiques (épluchures, taille de végétaux.....) un amendement organique nécessaire au bon développement des plantes (plantes vertes, fleurs du jardin ou légumes du potager).

Si vous aussi vous souhaitez réduire vos déchets et produire vous-même un compost de **qualité naturel** et **gratuit**, la Communauté de communes **Save & Garonne** peut vous accompagner dans cette démarche en vous proposant des composteurs au tarif de 10€ et 15€.

Les prochaines remises de composteur auront lieu le **samedi 26 juin à 10h, les mardis 20 juillet et 7 septembre 2010 à 18h.**

Pour tout renseignement : Service technique de la Communauté de communes Save & Garonne 05 61 82 63 74.

Réservez sans attendre votre composteur sur notre site internet:

www.cc-saveetgaronne.fr



Exposition photographique au Château de Bonrepos-Riquet.

Pendant tout l'été, du 1er juillet et jusqu'au 18 et 19 septembre 2010, (journées du Patrimoine).

Après avoir exposé à Toulouse et au Château de LARA, l'exposition photographique de Frédéric Richet sur le thème du Canal du Midi, soutenue par le Pays Tolosan, se retrouve sur les terres de Pierre Paul Riquet créateur du Canal du Midi :

Des couleurs, des paysages, des émotions à découvrir... de la douceur du canal du midi avec son atmosphère bucolique, ses couleurs automnales, réveillées par le passage des péniches qui prennent le temps de ne pas déranger le paysage, pour découvrir le reflet des platanes qui dansent sur le clapotis de l'eau.

Extrait du livre d'or :

Un moment riche d'émotions / un voyage de

charme / superbes photos qui ont beaucoup d'âme ...

Le château est situé à 20 minutes à l'Est de Toulouse à Bonrepos-Riquet 31590.

Ce château **classé au titre des monuments historiques** et à récemment fait l'objet d'une demande de rattachement au Canal du Midi en tant que **Patrimoine Mondial de l'humanité (classement à l'UNESCO)**.

Vous pourrez découvrir ce château en cours de restauration, qui a appartenu à Pierre Paul Riquet, qui a imaginé et réalisé le célèbre Canal du Midi (1666 - 1681), vous pourrez découvrir également son parc (24 hectares) avec sa machine Hydraulique qui a servi de maquette pour la réalisation définitive du Canal du Midi, et l'Orangerie récemment restaurée.

Les visites ont lieu les mercredis, samedis, dimanches après-midi. (Départ 14h et 16h30).

Le prix de la visite est de 5 euros, gratuit pour les enfants de - de 12 ans.

Bonne visite !

Cette exposition est soutenue par le Pays Tolosan.

HISTOIRE

UN NOYÉ DANS L'ARSENNE

La révolution française apporta dans la société un ordre nouveau, plus juste et plus moderne, mais aussi bien des drames individuels. Les Thilois de ce temps étaient gens paisibles et mis a part de rares trublions, se comportèrent avec modération. Il y eut néanmoins, en ces temps troublés, un lot de faits divers fidèlement consignés sur les registres municipaux.



Le lundi 27 février 1792 à une heure de l'après-midi, le maire ; Jean Baptiste Estellé est averti que « le sieur Jean Estellé cordonnier, a vu dans le ruisseau de l'Arzenne, à une partie du ruisseau où il y a une grande quantité d'eau, un corps humain noyé. Sur quoi; le sieur Barrué nous a requis de nous transporter sur le dit lieu pour dresser procès verbal et sortir le dit corps de l'eau. En conséquence de ce, nous nous sommes rendus avec notre greffier sur le dit lieu, ou étant arrivés vers les cinq heures de l'après-midi en présence du sieur Jacques Lézat meunier, de Dominique Dumouch maître valet de Lizié, de Joseph Cornac fils, de Barthélémy long fils, de Bernard Barrué valet laboureur en Bidaou, et le sieur Jean Barrué officier municipal, nous avons aperçu le dit corps noyé que nous avons de suite fait sortir de l'eau et nous avons fait prê-

ter serment aux témoins de déclarer s'ils connaissaient le cadavre. Ils nous ont répondu qu'ils ne le connaissaient point. L'ayant de suite fait déshabiller, lui avons trouvé un bonnet de laine, une veste de surge grise, une chemise de lin fin, une culotte et guêtres de la même étoffe de couleur. Lui ayant fouillé les poches, on n'y a trouvé que quelques morceaux de pain mêlés avec de la boue. Après avoir visité tout son corps, nous n'avons trouvé aucune marque de blessure et faute de linge pour le couvrir, nous lui avons remis ses vêtements et fait transporter le dit corps dans la géole de notre maison commune » (I).

Personne ne résolut jamais l'énigme posée par la fin de cet inconnu venu misérablement terminer ses jours dans le ruisseau de l'Arzenne.

Des événements plus graves retinrent sans nul doute l'attention, et qu'importait la vie d'un vagabond au regard des nombreuses vies fauchées par les guerres ou la guillotine.

(I) Cette phrase pose problème. Où se trouvait cette maison commune ? En mars 1790, le maire affirme dans un arrêté « que dans la communauté il n'y a aucune maison de ville ». La maison construite « sur le château » par le comte d'Albis, qui devait remplir ce rôle, fut volontairement incendiée en mars 1791 sans avoir jamais été utilisée. En février 1792, il n'existait pas de mairie, le premier immeuble dévolu a cet usage fut acheté en 1815 (il s'agissait d'une petite maison sur le Plassa). Antérieurement, les réunions municipales se tenaient dans la maison du maire, mais toutefois, il existait une prison consistant en une simple pièce louée dans la maison de Louis Chastel pour la somme de neuf livres par an. (voir Informatihil Mars 2006).

M. COMBY

INFOS

La canicule et nous

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre de votre mairie ou à contacter votre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Si vous prenez des médicaments, demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien.

Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, contactez immédiatement les secours.

Numéro en cas d'urgence :

.....

Ou bien faites appeler le 15.

Consultez régulièrement la météo et la carte de vigilance de Météo France.

www.meteo.fr

Envie d'en savoir plus pour vous ou votre entourage ?

www.sante-sports.gouv.fr/canicule

Il y a des unités d'accueil et de soins en langue des signes en France :

www.patients-sourds.sante.gouv.fr

Ma santé peut être en danger quand :

Il fait très chaud ;

+

La nuit, la température ne

descend pas, ou très peu ;

+

Cela dure depuis plusieurs jours.

= Canicule

Enfant et adulte : Que faut-il faire ?

Mon corps transpire beaucoup pour garder la bonne température (37°C).

Je perds de l'eau : je risque la déshydratation = danger.

Je bois beaucoup d'eau.

Je ferme les volets pendant la journée.

Je demande des nouvelles à ma famille, mes amis ...

Je ne reste pas en plein soleil (je cherche l'ombre).

Je ne bois pas d'alcool.

Je ne fais pas d'effort ou de sport trop fatiguant.

Personne âgée : Que faut-il faire ?

Mon corps transpire peu : c'est difficile de garder la bonne température (37°C).

La température de mon corps peut augmenter : attention = je suis en danger.

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour et « je fais de l'air ».

Je ferme les volets pendant la journée.

Je donne des nouvelles à ma famille, à mes amis ...

Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.

Je bois environ 1,5 l d'eau par jour mais pas d'alcool.

Je mange comme d'habitude (fruits, légumes, pain, soupe...

La veille citoyenne

Dans les pays anglo-saxons il existe la « veille Citoyenne » (neighbour watching), cela consiste en une surveillance entre voisins. Nous pourrions l'appliquer dans notre village pour deux raisons :

Nous allons très certainement avoir un bel été et les personnes âgées sont vulnérables à la chaleur, surtout si elles sont seules, car souvent elles oublient de boire. Les Thilois qui connaissent ou sont voisins avec des personnes âgées pourraient leur rendre visite pendant les chaleurs pour s'assurer de leur bonne santé, et signaler le moindre problème à la mairie.

Il va y avoir aussi les départs en vacances et les maisons restant fermées plusieurs jours ou même semaines sont souvent la proie de gens peut scrupuleux. Il peut être judicieux d'informer vos voisins de votre absence pour qu'ils surveillent votre maison, ramassent le courrier dans la boîte à lettre et ouvrent les volets dans la journée pour simuler une présence. Cela se fait déjà avec succès dans le village. Ne laissez surtout pas de message sur votre répondeur téléphonique indiquant vos dates d'absence.

Bonnes vacances!



Il n'habite dans le village que depuis quelques mois mais beaucoup le connaissent déjà. Il va tous les matins à l'épicerie avec sa petite chienne « TTILIKA ». Il affiche, tatouage à l'appui, ses origines basques dont il n'est pas peu fier, et s'est déjà fait beaucoup de copains thilois avec lesquels il part régulièrement faire des balades en vélo. Celui que je vous décris c'est Jean-Claude BASTERE qui vient d'emménager Grand'Rue « là où dans le temps il y avait un coiffeur ». Ses copains ; Alain, Jean-Pierre, et Jojo vont devoir l'attendre quelques temps pour leur virée cycliste, en effet Jean-Claude vient d'être hospitalisé pour donner un de ses reins à sa sœur malade. Voilà une belle preuve de générosité et de courage. Chapeau et bravo Jean-Claude et bien venue à Thil.

Vous pouvez obtenir toutes les informations sur le don d'organes sur www.dondorganes.fr

Jean LEONARD

TOP

Un beau geste

LES VOLEURS

Ne leur faites pas de cadeau !

CAMBRIOLAGE

Ne leur livrez pas votre maison sur un plateau !

Le vol ne s'improvise pas, la sécurité non plus.

Vous êtes victime d'un cambriolage

- laissez les lieux en état pour permettre la recherche de traces et indices
- protégez la zone d'entrée des malfaiteurs, les endroits qui ont été fouillés

En zone gendarmerie :

Pendant les heures ouvrées (8h - 12h / 14h - 18h) composez le numéro à 10 chiffres de la brigade de Gendarmerie à laquelle votre commune est rattachée : Grenade : 05 62 79 93 70

En dehors des heures ouvrées, appelez le 17 votre demande sera traitée par le Centre d'Opérations et de Renseignements de la Gendarmerie de Toulouse.

En zone police :

Commissariat Colomiers : 05 34 36 12 66

Votre vigilance

Une aide précieuse à la sécurité

La sécurité des personnes et des biens demeure une des missions prioritaires des forces de l'ordre (Police et Gendarmerie) avec l'exigence que nous mettions tout en œuvre pour neutraliser les malfaiteurs passés maîtres dans l'art d'écumer les domiciles en l'absence de leurs occupants.

A notre action, doivent être conjuguées vos précautions pour faire reculer un phénomène qui n'est pas une fatalité. Les statistiques soulignent le développement de ce type de délinquance avec notamment une augmentation de plus de 20% entre 2005 et 2006.

La réponse des forces de l'ordre est

insuffisante à enrayer cette augmentation.

La délinquance est l'affaire de chacun d'entre nous. Il n'est pas de liberté sans sécurité. Dans notre société de consommation, l'acquisition des biens par le vol ne doit pas devenir une affaire banale ni une fatalité.

S'en prémunir en observant des règles simples est possible. Faisons échec ensemble aux délinquants par une plus grande solidarité face aux agressions.

S'investir dans la sécurité, c'est pas du vol

A pieds, pensez à vous protéger :

- Soyez vigilants à l'occasion de certains rassemblements de population (centre ville, marchés, lieux touristiques, concerts...)
- Pensez à porter votre sac à main en bandoulière et du côté opposé à la chaussée.
- Ne transportez pas d'objets de valeur dans un sac à dos.
- Observez la plus grande vigilance à l'occasion de vos retraits d'argent
- Utilisez votre téléphone portable avec discrétion préférez le kit piéton.
- Evitez de vous déplacer en ayant des objets de valeur ou de l'argent apparent.
- Répartissez vos papiers et valeurs dans différentes poches.

En voiture, sécurisez votre véhicule

- N'ouvrez pas entièrement votre vitre si on vous sollicite
- N'invitez pas des inconnus dans votre véhicule
- Verrouillez vos portes pendant le trajet
- Vérifiez vos installations antivols
- Garez votre véhicule dans un lieu éclairé
- Fermez systématiquement votre véhicule
- Ne quittez pas votre véhicule moteur allumé même pour une courte absence.
- Evitez de laisser des objets appa-

INFOS

rents : sacs, téléphones portables, clés, objets de valeur...

A la maison, protégez vos accès :

- En veillant à la fermeture des portes et des fenêtres
- En renforçant votre porte d'entrée par des serrures supplémentaires (le temps est l'ennemi du cambrioleur).
- En condamnant tous les accès par des volets ou des grilles.

Laissez des signes de présence :

- En faisant relever votre courrier ou à défaut en le faisant conserver par la poste.
- En organisant une visite régulière de votre domicile par un parent ou un voisin.
- En évitant de laisser un message d'absence sur répondeur
- En faisant si possible ouvrir vos volets en journée.

Pour votre sécurité :

- Ne portez aucune indication de noms et d'adresses sur votre trousseau de clé.
 - Evitez de le laisser dans un endroit accessible.
 - Ne laissez pas de manière ostentatoire des espèces, chèquiers, cartes bancaires, bijoux et autres valeurs.
 - Conservez des clichés photographiques de vos biens
 - Soyez attentifs aux personnes qui ne sont pas du quartier (démarcheurs à domicile non autorisés, faux agents du service public...).
 - Signalez tout véhicule suspect en prenant soin de relever des éléments d'identification (marque, type et numéro d'immatriculation).
- Avant votre départ n'oubliez pas de renseigner au commissariat de votre quartier une fiche précisant la durée de votre absence et mentionnant vos coordonnées.

Le Préfet, André Viau

FLOP

Notre commune est toujours l'objet de dégradations, le nouveau terrain de tennis a subi des dommages causés par des jets de pierres et de la porte de l'ancien terrain par-dessus le grillage, le grillage a été escaladé et la serrure forcée. Dans le dernier édito, j'ai voulu alerter les parents de ce que leurs enfants et eux-mêmes encourent, s'ils sont pris en train de participer à ces dégradations, ils trouveront ci-dessous les nouvelles sanctions alourdies s'appliquant à ce genre de délit.

TRANQUILITE PUBLIQUE

Loi n°2010-201 du 2 mars 2010 (extrait)

Désormais, le fait pour une personne de participer sciemment à un groupement, même formé de façon temporaire, en vue de la préparation de violences volontaires contre les personnes ou de destruction ou dégradations de biens est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

Les sanctions sont alourdies pour les personnes dissimulant volontairement tout ou partie de leur visage afin de ne pas être identifiées.

Jean LEONARD

ZOOM



Photo : Marc MERCIER

Notre nouvelle « Epicière »

De la grande à la petite distribution, Corinne JUAN n'a pas hésité !

A la fois motivée par le plaisir de travailler à Thil, d'offrir ce service de proximité et tout autant, conserver l'épicerie du Village, cette Thiloise, très famille et mère de trois enfants, s'est dit pourquoi pas !

Le challenge est relevé depuis le 1^{er} juillet, date à laquelle elle succède à Luc et Cécile. Nous en profitons pour les remercier d'avoir participé, au travers de leur activité, à la vie de notre Village pendant 7 ans.

Tout d'abord employée à mi-temps, Corinne s'est bien imprégnée du travail à effectuer avec l'aide d'Emilie qui reste à ses côtés. Elles commencent à connaître les habitudes de chacun pour notre plus grand

plaisir !

L'achalandage s'inscrira dans la continuité, dépôt de pain, viennoiserie et quelques nouveaux produits.

Les sacs seront désormais en papier recyclable et Corinne vous encourage à venir avec votre propre panier, sans oublier pour ceux qui le peuvent ... « La boîte à œuf ! ».

Un service de paiement par Carte Bancaire, option « Point Vert » du Crédit Agricole est enfin à votre disposition pour également retirer de la monnaie. A ce titre, elle tient à remercier la patience de ses clients car ce système n'a pas fonctionné les premiers temps (changement de propriétaire oblige !).

Concernant la vente du tabac et de l'alcool, elle rappelle qu'elle n'en délivrera pas aux mineurs et qu'il lui est impossible de faire crédit sur le tabac.

L'épicerie de Thil vous accueille tous les jours, dans un espace maintenant climatisé, du mardi au samedi de 7h00 à 12h30 et de 16h00 à 19h30. Les dimanches, lundis et jours fériés de 7h00 à 12h30. Tél. 05 61 85 37 12.

« Merci à tous pour votre accueil, votre soutien et votre fidélité ; Toutes vos suggestions de services attendus supplémentaires seront les bienvenues », Corinne.

GP

ECOLES

Mardi 1^{er} juin et jeudi 3 juin, les enfants de l'école maternelle se sont rendus au poney-club « Les Ecuries d'Emmello » à la sortie de Launac pour y passer la journée. Accueillis par Simon, le gérant des lieux, les enfants ont vite pris possession des lieux et les activités ont pu débuter, en toute sécurité et en toute confiance. Au programme : pansage des poneys, voltige sur un cheval appelé Oliver et promenade dans la campagne, au pas, voire au trot pour certains courageux. Sans oublier un peu d'hippologie pour tout savoir sur le cheval et l'équitation et bien sûr un pique-nique dans l'herbe à midi pour reprendre des forces.

Malgré quelques réticences de certains enfants qui ne voulaient pas toucher ou monter les poneys en arrivant, tous ont finalement profité de ces moments privilégiés et beaucoup rêvent déjà de recommencer.



Nous adressons donc un grand merci à Simon qui nous a accueilli ainsi qu'aux mamans et grands-parents qui nous ont accompagnés.

Estelle Constans

CLASSE DECOUVERTE



Les 27 et 28 mai derniers, les enfants de la classe de CE1/CE2 ont participé à une mini classe de découverte dans l'Ariège sur le thème de la préhistoire.

Ils ont visité la grotte de Niaux et le lendemain ont passé la journée au parc

préhistorique de Tarascon. Tout s'est bien passé malgré un temps pluvieux. Un grand merci aux parents accompagnateurs, à la Mairie et à l'ALVEE qui m'ont aidée à concrétiser ce projet.

Claudie Espirac-Maxch

Véolia

Centre des eaux de
Pech David de Toulouse

Nous sommes allés à Toulouse pour visiter l'usine « VEOLIA, centre de traitement de Pech David ».

On nous a expliqué comment changer l'eau trouble en eau claire et potable. C'était bien et on vous conseille d'y aller car nous avons passé une super après-midi.

L'école primaire de THIL.

CP

On est parti en bus en classe de découverte à St Nicolas de la Grave. On a dormi 2 jours. On s'est installé et on a visité le centre, et puis on a mangé.

On a travaillé sur l'Afrique. On a beaucoup aimé l'atelier djembé et on a fait de la danse avec Zaza pour le spectacle. On a aussi chanté des chansons africaines et on s'est entraîné à faire notre spectacle de fin d'année avec Lawa qui nous avait raconté des contes.

On a fait une veillée jeux de société africains et on a bien aimé la veillée Boum parce qu'il y avait plein de musique : on a bien rigolé !! En plus, on a fêté les anniversaires alors on a eu des bonbons, des gâteaux et des boissons.

CE2-CM1

Nous sommes partis 3 jours en classe de découverte. Nous avons fait de la Capoeira, de la Samba, de la Batucada, des chants et de la cuisine brésilienne.

Nous avons beaucoup aimé ce voyage ainsi que la Boum. Nous remercions les intervenants, la mairie et les parents qui nous ont permis de vivre cette superbe expérience.

CM2

Les classes de CP, CE2-CM1 et CM2 sont parties en classe de découverte à Saint Nicolas de la Grave. Nous, les élèves de CM2, avons appris à danser le Hip-Hop, nous avons « slamer ». Nous avons créé un rythme en MAO (musique assistée par ordinateur), et en Recup-Sound.

ASSOCIATIONS

A.L.V.E.E.

Bibliothil



ATTENTION !

Modification des horaires d'ouverture de la bibliothèque:

- Mercredi 15h30 - 18h30
- Jeudi 9h30 - 10h30
- Samedi 10h - 12h

Adresse : Place de l'Eglise, à la Maison Des Associations.

Toute l'équipe de Bibliothil remercie l'association : Thil Environnement pour l'achat et le don de 13 livres concernant faune et flore.(à la disposition de tous !)

Chorale « Arc-en-ciel »

Si on chantait?

La chorale de Thil se réunit tous les mardis soirs à 20h30. Notre chef, **David CHERIF** sera heureux de vous accueillir, les nouvelles voix seront toujours les bienvenues!

Si vous souhaitez de plus amples renseignements, vous pouvez téléphoner au **05.61.06.97.99**.

LA PETANQUE THILOISE

Nous avons le regret de vous informer du décès de Marinette COLOMES, une assidue des soirées pétanque et ancien mem-

bre du bureau.

En coupe de France : Thil passe le 1^{er} tour contre Lilhac, une équipe du Comminges, sur le score de 25 à 6. Au second tour, nous irons à Castelginest.

Bonne participation au Challenge Thilois, ouvert aux 23 clubs du secteur de Grenade pendant 4 vendredis. 11 équipes de Thil qualifiées pour la journée finale le samedi 10 juillet.

Vu les résultats des concours de division, les pétanqueurs Thilois accèderaient à la 1^{ère} division en 2011.

Concours à la mêlée tous les vendredis soirs à partir de 21h au boulodrome jusqu'à la fin octobre.

TENNIS



La Fête du Tennis... nombreux sont ceux qui se sont régalés tant sur le plan sportif que sur le plan gustatif.

Raquettes FFT : Les Françoise Crestey, Cathy Morgant, Charlotte Gabard, Dorothee Jean et Katy Bellec, notre équipe féminine, ont fait plus que participer au tournoi, elles sont en finale à la ligue (Balma), le lundi 14 juin à 18h. Une équipe de supporter s'est montée pour les suivre dans leur dernier match...

Allez les filles, On est avec vous. !!!

Tournoi Larra/Thil/Lévignac : Le tournoi s'est déroulé dans un esprit sportif et amical, tout le long du mois de mai, les adhérents concernés ont répondu : « Présents », le bureau les remercie. Le Club de Thil s'est bien battu, la petite finale a été remportée par Laurent Labattut qui avait comme adversaire Thomas Crestey qui ne s'est pas laissé faire, loin s'en faut.

...La mer enseigne aux marins des rêves
que les ports assassinent.

Bernard Giraudeau, extrait de *Les Hommes à terre*.

Encore bravo.

Sortie à T'es pas cap : La sortie initialement prévue le 9 mai a été reportée au 29 mai pour cause d'averses, une vingtaine d'adhérents étaient inscrits. Cette sortie a plu aux enfants comme aux adultes, et le temps était au beau fixe...Le goûter était offert par le tennis club de Thil à nos écureuils en herbe !!!

Découverte du Tennis à l'école de Thil : le 18 mai 2010, le tennis club de Thil associé à la Fédération Française de Tennis a organisé une journée d'initiation au tennis.

Le temps clément ainsi qu'une excellente organisation ont fait de cette manifestation, une journée exceptionnelle pour les enfants. La balle jaune fait toujours rêver les petits (et les grands).

Fête du Tennis Club de Thil - le 12 et 13 JUIN :

Comme chaque année, cette fête a rencontré un succès et comme toujours le soleil a brillé de sa présence...les coups de soleil, les coups de raquettes ont été puissants.

Jeux, petits tournois en famille (1 enfant, 1 adulte), mixte...au rendez-vous. Nombreux lots gagnés.- Grillades offertes par le club.

Notre entraîneur nous a dit au revoir. En effet, pour des raisons professionnelles, il nous quitte mais nous espérons qu'il reviendra vite parmi nous. Et encore merci pour tout ce qu'il a fait pour le club.

Un grand BRAVO à nos vainqueurs : Thomas Crestey et Katy Bellec

Et nos demi-finalistes sont François Raybaud et Laurent Labattut.

Les membres du bureau :

G. ARNAULT (Président au **05.61.06.96.12**), F. CRESTEY (Secrétaire - au **05.61.85.47.49**), A. RAYBAUD (Trésorier), D. CRESTEY (Vice-président).

RECETTE

Pour les beaux jours, devant le barbecue, la **Tapenade**.

Mettre dans un mixer 200 g d'olives noires dénoyautées, 5 filets d'anchois à l'huile, 1 cuillère à café de câpres, 1 gousse d'ail de Cadours, 3 cuillères à soupe d'huile d'olive, 1 cuillère à soupe de thym. Mixer, puis étaler sur des tranches de pain grillé, dans les pâtes ou à la petite cuillère. Que du bonheur !

SUDOKU

Réponse du N°72

9	8	4	2	3	1	7	6	5
5	1	2	9	7	6	8	4	3
3	7	6	5	4	8	1	2	9
6	9	8	3	5	4	2	7	1
7	4	3	1	8	2	5	9	6
2	5	1	6	9	7	4	3	8
1	3	9	4	2	5	6	8	7
4	6	7	8	1	3	9	5	2
8	2	5	7	6	9	3	1	4

